



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

La population est avisée, conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, que le rapport financier ainsi que le rapport des vérificateurs externes pour l'année financière 2021 seront déposés lors de la séance du conseil ordinaire de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, le 10 mai 2022.

Donnée à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 3 mai 2022.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général intérim et secrétaire-trésorier adjoint